

CONSEIL DE DIRECTION
RELEVÉ DE DÉCISIONS
DE LA SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2008

Le Conseil de direction, réuni le lundi 6 octobre 2008 à 8h30 en salle François-Goguel,

- a autorisé, par 22 voix pour, 1 abstention, le directeur de l'IEP de Paris à conclure des conventions de partenariat dans le cadre de la procédure « Conventions d'Education prioritaire » avec les établissements suivants :
 - lycée Jean Rostand à Villepinte (93) ;
 - lycée Georges Brassens à Neufchâtel-en-Bray (76) ;
 - lycée André Maurois à Elbeuf-sur-Seine (76) ;
 - lycée Romain Rolland à Argenteuil (95) ;
 - lycée Galilée à Gennevilliers (92) ;
 - lycée Maurice Utrillo à Stains (93).

- a adopté à l'unanimité le procès-verbal provisoire de la séance du 16 juin 2008.